

Révélation

# Affaire Elf : une édifiante note fiscale

■ Le fisc vient de transmettre au juge la liste de toutes les commissions occultes versées par Technip

## Braquage. Ménage à trois mais meurtre à deux

**A**nne-Sophie, 30 ans, Magali, 31 ans, et Emilie, 19 ans, vivaient à Saint-Etienne. Un ménage à trois. Magali assure la solidité du trio, elle aime la chasse, le foot, le pinard. Elle aime aussi Anne-Sophie, plus douce, et Emilie la sportive, qui vit sous leur toit, parfois, sans disputes ni jalousie. Une vie paisible. Jusqu'au jour où Magali pète les plombs. Le 3 août, après un repas arrosé, elle décide de faire un braquage comme à la télé. Armée, en voiture avec Anne-Sophie, elle s'arrête devant la boulangerie de Saint-Just-Saint-Rambert, s'y engouffre, pointe son arme sur la boulangère, Virginie, 19 ans, et exige la caisse. Le boulangier, Sylvain, 22 ans, intervient. Magali tire. Sylvain meurt sur le coup. La braqueuse prend la fuite avec son butin : 30 €! Sans doute, la police n'aurait jamais identifié la meurtrière si Emilie ne l'avait dénoncée. Car, après le crime, les choses ont mal tourné dans le trio. Paniquées, Magali et Anne-Sophie sont devenues nerveuses. Et Emilie a été évincée. Par dépit, elle a donné ses deux ex-amies. Magali est écrouée et Anne-Sophie, poursuivie pour « omission d'empêcher un crime », placée sous contrôle judiciaire ■

**D**ans un dossier lié à l'affaire Elf, le fisc a transmis au juge Renaud Van Ruymbeke un document explosif : la liste de toutes les commissions offshore versées par Technip, ex-filiale de la firme pétrolière, de 1993 à 1997. On y découvre que, pour décrocher des contrats en Libye, au Kazakhstan, au Venezuela ou au Congo-Brazzaville, Technip a soudoyé tel ou tel chef de l'Etat, ministre, simple directeur d'usine ou, parfois, « remonté toute la chaîne », selon une note relative au Bangladesh. En Ouzbékistan en 1995, pour la construction d'une raffinerie, trois intermédiaires dont André Guelfi, alias « Dédé la Sardine », se sont partagé 150 millions de francs ! Laco-

### CONTRATS

Rémunérations d'Agents  
Montants versés en 1995

Angola - SONANGOL

Contrats des 29 octobre 1992 et 4 novembre 1993 pour les études de base, l'ingénierie, le transport et l'installation clés en mains des unités de production de pétrole brut sur une plateforme du champ offshore de COBO.

Montant : USD 44.891.650

Agent : BATHMAST LTD, London

Rémunération : 5 % - Montant versé en 1995 : FRF 1.338.177 M.d.C.

Derrière la société Bathmast, c'est Sirven qui aurait réceptionné à plusieurs reprises des fond

notamment, d'après le fisc précise : « *Président de la République, ministre du Textile, directeur de raffinerie...* » Sur des dossiers angolais et congolais, c'est Alfred Sirven, ex-directeur général d'Elf et donc intermédiaire officiel de la France aux yeux du fisc, qui réceptionne, sous couvert de la société Bathmast, plus de 40 millions de francs destinés

notamment, d'après Bercy, à des décideurs politiques. Lors de la construction d'une raffinerie au Portugal (1,3 milliard de francs), un intermédiaire du Liechtenstein, dissimulé derrière Investunion International Establishment, a empoché 5% des avancements du contrat ! En marge de ce versement figure la mention : « *Intervention effective, espion-*

nage. » Technip aura il aussi financé les services secrets français ? C'est ce qu'affirme l'ex-dirigeant, Georges Krammer. Après s'être cassé les dents sur le dossier Leuna, la raffinerie dont l'ancien chancelier Helmut Kohl souhaitait la construction en ex-RDA, Renaud Van Ruymbeke veut sans doute creuser de nouveaux dossiers

## Peur. Un serial-killer à Valenciennes ?

**M**arianne Listoir, étudiante de 18 ans, cherchait un petit boulot pour payer sa scolarité à l'IUT de commerce de Valenciennes. Le 19 octobre, elle se rend à un entretien d'embauche. Personne ne la reverra vivante. Sauf son meurtrier. Après dix jours de recherches, les enquêteurs du SRPJ de Lille établissent qu'elle a passé son dernier coup de fil sur son portable dans le secteur de Marly, près de Valenciennes. En recoupant les témoignages, ils dressent une liste de délinquants locaux. L'un d'eux, Tahar B., déjà condamné pour une

agression sexuelle, a disparu, lui aussi, le 19 octobre. Sa compagne est interrogée. Ses indications permettent de resserrer les recherches : le 29 octobre, on découvre le corps de Marianne dans un fossé à la sortie de l'autoroute A2, à Marly. La jeune fille a été tuée à coups de couteau de cuisine. L'arme du crime est retrouvée près d'elle. Tahar B., vraisemblablement en fuite en Algérie, devient le suspect numéro un du meurtre de Marianne. Mais pas de son viol : contrairement à ce qu'ont pensé, d'abord, les enquêteurs, l'autop-

sie établit que Marianne, retrouvée habillée, n'a pas subi de violences sexuelles. Pourquoi alors a-t-elle été tuée ? Mystère. Mais cette sauvagerie gratuite ressemble étrangement à celle dont a été victime, le 7 octobre, Sophie Berkman, une rhumatologue de 41 ans, tuée aussi à coups de couteau, dans son cabinet de Valenciennes. Là encore sans mobile apparent : ni viol ni vol. Les enquêteurs attendent avec impatience les résultats des analyses ADN des prélèvements effectués sur les deux femmes et au domicile du suspect, Tahar B. ■

## Pédophilie. Pas d'arrêt maladie pour l'ex-maire

**G**eorges Maingon l'ancien maire de Chablis mis en examen pour agression sexuelle sur des mineurs, espérait sans doute que son hospitalisation le dispensait d'assister à son procès, à Auxerre. Mais, sur ordre de la cour d'assises de l'Yonne, l'ex-professeur a été amené au palais, menotté, où il a avoué certaines de ses 11 agressions qu'on reproche ■

Mardi 22 octobre 2002

EDITION IMPRIMÉE : • A LA UNE • S'ABONNER

## RECHERCHE

Mot-clé  OK

## ACTUALITÉ

- Accueil
- International
- France
- Politique
- Sciences et santé
- Sports
- Culture et spectacles
- Débats et opinions

## ÉCONOMIE

- Monde - France
- Entreprises
- Bourse
- Médias et publicité

## FORUMS

- Donnez votre avis
- ART DE VIVRE
- Mode / Beauté
- Cuisine / Vins
- Maison / Jardin
- Auto / Voyage

## ARCHIVES

- Recherche
- Droits de reproduction
- ANNONCES
- Emploi / Immobilier
- Carnet du Jour
- Passer une annonce

## PRATIQUE

- Programmes TV
- Météo
- Echecs

## LE GROUPE FIGARO

- Le Groupe
- Les publications
- FIGARO ÉTUDIANT
- Emploi / Stages
- Soirées / Associations
- ÉVÉNEMENTS
- La Solitaire
- Trophée Golf
- Cross du Figaro
- Roses des sables
- Les Grandes Conférences

## A VOTRE SERVICE

- La Une du jour
- S'abonner
- Contacteur le Figaro
- Club Figaro Loisirs

## FRANCE / ARTICLE

ELF-TECHNIP Des destinataires de commissions annotés du mot « politique »

## Le fisc transmet un document «atomique» au juge d'instruction

Eric Decouty

[22 octobre 2002]

De source judiciaire, le document est décrit comme « atomique ». Depuis quelques jours, le juge Renaud Van Ruymbeke a en sa possession une liste officielle complète et détaillée de tous les intermédiaires rémunérés par la société d'ingénierie pétrolière Technip de 1993 à 1996. Sur ces documents – transmis par l'administration fiscale –, en face de certains noms, figure la mention manuscrite « politique » laissant entendre l'objet des versements occultes.

Ce rebondissement aux conséquences insoupçonnables mérite un retour en arrière. Il y a quelques mois, en marge de l'enquête Elf, Renaud Van Ruymbeke est saisi d'une information judiciaire visant Technip, puissant groupe français d'ingénierie et de services dont l'activité consiste, entre autres, à réaliser des complexes pétroliers ou gaziers. Particularité : Elf fut longtemps son actionnaire de référence. Au départ, l'enquête portait sur des commissions occultes versées à l'occasion de marchés au Venezuela et en Ouzbékistan, à André Guelfi et Alfred Sirven. Les deux hommes sont d'ailleurs mis en examen ainsi que Georges Krammer, l'ancien directeur général de Technip.

Jusqu'à ces derniers mois, le dossier ressemblait à une vaste escroquerie au préjudice de Technip, partie civile.

Mais, au fil de ses investigations, le magistrat s'est mis à soupçonner un système de détournements de fonds d'une envergure supérieure. A plusieurs reprises, il a sollicité vainement auprès de Technip les fameuses déclarations annuelles des salaires (DAS) permettant de vérifier la réalité des versements effectués par le groupe.

Devant les attermoissements de celui-ci, une requête était adressée à l'administration fiscale. Celle-ci a obtempéré et transmis au juge l'ensemble des pièces (DAS 1 et 2) ainsi que les annexes pour les années 1993 à 1996.

Ces dernières, d'une soixantaine de pages, s'annoncent dévastatrices. Sur le document, figurent toutes les commissions occultes versées par le groupe, les marchés concernés, les sociétés commanditaires, c'est-à-dire l'ensemble des sociétés pétrolières internationales, et les intermédiaires. De surcroît, pour nombre de ceux-ci, à côté de leurs noms, est écrit à la main le mot « politique ». « Cette mention laisse entendre l'objet de certains versements », expliquait hier soir une source proche du dossier. Car, si le paiement des commissions à des intermédiaires n'a rien d'illégal, la loi exclut les rétro-commissions, en d'autres termes la redistribution d'une partie à des tiers.

Le juge Van Ruymbeke a donc entre les mains une pièce décisive susceptible de mettre au jour un vaste système de corruption organisé autour de Technip et mettant en cause de nombreux groupes internationaux.

En marge de cet épisode, un autre rebondissement s'est produit ces derniers jours. A la suite des déclarations de Georges Krammer, révélant sur procès-verbal l'existence d'une caisse noire liée à Technip à Madère (voir nos éditions du 2 octobre), le parquet de Paris a décidé l'ouverture non pas d'une information judiciaire, mais d'une simple enquête préliminaire, confiée aux policiers sous l'autorité du procureur de la République. Cette décision paraît incongrue : les policiers, dans ce cadre juridique, ne peuvent conduire des investigations à l'étranger. Elle pourrait néanmoins entraîner de nouveaux développements. « Dans le cadre de cette enquête, Georges Krammer sera, cette fois, entendu comme simple témoin et s'expliquera donc sous serment », expliquait une source judiciaire. En clair, si l'ancien directeur général de Technip précise ses premières révélations,

## L'INFO EN CONTINU

France

Bové: 100 jours-amende pour le fauchage d'un champ de colza transgénique  
[AFP - 14h51]

Injure raciale: Michel Houellebecq relaxé  
[AFP - 14h44]

Hépatite C dans une clinique de Louviers: tests négatifs pour 150 patients  
[AFP - 14h25]

Manifestation des pompiers de Strasbourg contre les violences urbaines  
[AFP - 13h02]

Un bateau panaméen en difficulté au large de Brest, son équipage évacué  
[AFP - 12h12]

## Toutes les dépêches

LEFIGARO.fr  
Les forums

D'accord !

Les forums  
LEFIGARO.fr